

# RENOUVELLEMENT LICENCES SAISON 2018-2019

Pour la Saison prochaine, la Ligue des Hauts de France met en place la dématérialisation des licences , initiée par la F.F.F.

Cette saison, il n'y aura donc aucune demande de licence imprimée par la Ligue des Hauts de France.

Sur votre adresse mail , vous allez recevoir un mail avec un lien vous permettant de procéder vous-même au renouvellement de la licence de votre enfant.

Vous trouverez toutes les indications dans les diapos suivantes pour faire renouveler la licence de votre enfant

# RECEPTION DU MAIL



Téléchargez et remplissez le questionnaire de santé ( à conserver)

**Si vous répondez "Oui" à une des questions,** téléchargez le modèle de certificate medical qui sera à faire signer par le médecin

**Si vous répondez "Non" à toutes les questions du questionnaire santé ,** passez directement à l'étape 3

## LES PROCHAINES ÉTAPES RELATIVES À VOTRE DEMANDE

### ÉTAPE N°1 : AUTORISATIONS MEDICALES

Si vous avez fourni un certificat médical au cours de la saison 2016/2017 ou 2017/2018, il reste valable pour cette saison à condition de **répondre à l'autoquestionnaire médical des RG de la FFF** téléchargeable ci-dessous.

**TÉLÉCHARGER LE QUESTIONNAIRE**

• **Si vous répondez OUI** à une des questions de ce dernier, vous devez faire compléter, tamponner et signer par votre médecin le modèle de certificat médical téléchargeable ci-dessous.

**TÉLÉCHARGER LE MODÈLE**

Si vous n'avez pas à fournir de certificat médical cette saison et vous pouvez passer à l'étape 2.

### ÉTAPE N°2 : FORMULAIRE

Remplir le formulaire en ligne en cliquant sur le lien ci-dessous. Vous devrez éventuellement joindre au formulaire les pièces justificatives suivantes :

**Certificat médical tamponné et signé par votre médecin**  
(si vous avez répondu OUI à une des questions du questionnaire de santé )

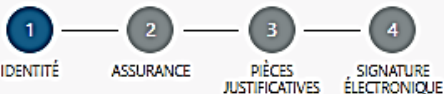
• **Photo d'identité**  
(si la photo existante n'est plus valide)

**REPLIR LE FORMULAIRE**



## DEMANDE DE LICENCE EN LIGNE 2018 - 2019

NATURE : Renouvellement  
CLUB : A.S. TALMAS PICARDIE  
FIENVILLERS  
TYPE DE LICENCE : Libre  
CATÉGORIE : U13 - U12



### CIVILITÉ

Genre\*  Masculin  Féminin

Nom\*  Prénom\*

Né(e) le\*  Ville de naissance\*

Nationalité\*  FR  UE  ETR Pays de naissance\*

### ADRESSE

Pays de résidence\*

Complément (1)

Voie - rue (1)\*

Lieu-dit (1)

Code postal\*  Ville\*

# 1) ETAPE 1 ( Identité)

**Une première fenêtre s'ouvre sur une 1ère partie administrative à vérifier et/ou à compléter**

### CONTACT

Téléphone domicile

Mobile personnel\*

Email principal (1)\*

(1) Je fournis (ou mon représentant légal) une adresse et une adresse électronique auxquelles me seront envoyées des communications officielles notamment celles prévues par le règlement disciplinaire de la FFF ainsi qu'un lien pour activer mon espace personnel sécurisé (Mon espace FFF) afin de prendre connaissance de mes éventuelles sanctions disciplinaires.

### AUTORISATIONS

- Si vous souhaitez recevoir des offres commerciales de la FFF, cochez cette case
- Si vous souhaitez recevoir des offres commerciales des partenaires de la FFF, cochez cette case

**Puis Cliquer sur " Etape suivante"**



**ÉTAPE SUIVANTE**



## DEMANDE DE LICENCE EN LIGNE 2018 - 2019

**NATURE :** Renouvellement  
**CLUB :** A.S. TALMAS PICARDIE  
 FIENVILLERS  
**TYPE DE LICENCE :** Libre  
**CATÉGORIE :** U13 - U12



**Cocher ici**

### ASSURANCE

- Je reconnais (ou mon représentant légal si je suis mineur) avoir pris connaissance, dans le document affiché ci-dessous :\*
- des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût,
- de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer,
- de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires.

**TÉLÉCHARGER LE DOCUMENT ASSURANCE**

Cocher obligatoirement l'une des deux cases ci-dessous :\*

- Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur.
- \_\_\_\_\_ Ou \_\_\_\_\_
- Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.

**ÉTAPE PRÉCÉDENTE**

**ÉTAPE SUIVANTE**

**1. RESPONSABILITE CIVILE** (extrait du contrat n° 4529100P, souscrit par la MDS pour le compte de la Ligue des Hauts de France de Football auprès de la MAF)

MAF (Société d'assurance mutuelle à cotisation variable - 22 6200 - 70000 Nord route 9 - Bâtiment 104 par le Code des assurances - Contrat prioritaire sur MDS CONSEIL - 42 rue Scheffer - 75016 PARIS - SAGU de courtage et de Conseil au Capital de 336 144€ - ORFÈVRE 434 360 186 00021-APD 61022 - N° d'immatriculation ORFÈVRE - CF 391 476 [000000000000] - Garantie de franchise et assurance de responsabilité professionnelle conformément aux articles L. 330-1 et L. 330-2 du code des assurances)

**1 - EXCLUSIONS :** - Dommages causés par une faute intentionnelle ou doloureuse de l'assuré. - Amendes, astreintes, clauses pénales. - Sinistres consécutifs à l'usage alcoolique de l'assuré. - Les dommages et coûts de la loi, causés aux biens dont l'assuré responsable du maître est propriétaire, locataire, copropriétaire ou gardien. - Pratique des sports aériens, sports comportant l'usage de véhicules terrestres à moteur, utilisation d'embarcation d'une longueur supérieure à 10 mètres, ou équipe d'un moteur de plus de 10 CV ou pouvant transporter plus de 10 personnes. - Dommages causés par sous-engins ou véhicules ferroviaires, aériens, spatiaux, maritimes, fluviaux. - Activités ayant fait l'objet de la souscription d'un contrat d'assurance en vertu d'obligation légale. - Activités à caractère sportif ou associatif.

**2 - MONTANT DES GARANTIES ET DES FRANCHISES :** Les garanties sont accordées dans la limite des montants ci-dessous et du montant des primes de garanties et de franchises ci-dessous.

RC DOMMAGES CORPORELS : 20 000 000 € par sinistre	DEPENSES : 300 000 €
RC DOMMAGES MATERIELS ET IMMATÉRIELS CONSÉQUENTS : 10 000 000 € par sinistre	RECOURS PROTECTION JURIDIQUE : Sans limitation de somme (Seul l'intervention en recours judiciaire : 200 €)

**2. INDIVIDUELLE ACCIDENT** (extrait de l'Accord collectif n° 280421 souscrit auprès de la Mutualité des Sports - MDS)

(24 rue Louis Gault - 75732 PARIS Cedex 13 - Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du Code de la Mutualité. Mutuelle immatriculée au Répertoire Sirene sous le n° 422 901 210)

**1 - ACCIDENT :** Toute atteinte corporelle susceptible non intentionnelle de l'assuré ou de bénéfices des produits de l'accion soustraite d'une cause extérieure et toute mort subite ne résultant pas d'un état pathologique antérieur.

**2 - GARANTIES :** - La M.D.S. verse ses remboursements à la date de consolidation ou de rétablissement de l'état de santé de l'assuré.

<b>INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENT DE SPORT (trajet école)</b>	1 000 000 € (capital réductible en fonction du taux d'invalidité, versé en totalité si celui-ci est supérieur à 66%). (*)
<b>INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENT AUTRE QUE DE SPORT</b>	62400 € (capital réductible en fonction du taux d'invalidité). (Nécessite relative 4%)

(\*) Avant la consolidation, lorsqu'il constaté par expertise médicale que le bénéficiaire est atteint de lésions ou de lésions fonctionnelles prévisibles supérieures ou égales à 66%, la MDS lui verse un capital forfaitaire immédiat de 100 000 € (ce capital est révisé en cas de réévaluation, si le bénéficiaire n'est pas à la consolidation le taux de 66%). A la consolidation et si le taux d'invalidité est en ou égale 66%, il est versé le solde de capital revenant au bénéficiaire, soit la différence entre le capital de 1 000 000 € et le forfait immédiat de 100 000 €. Précisionnement révisé.

(\*) Si le taux d'invalidité est inférieur à 66%, celui-ci est versé par le biais de 92 300 € réductible en fonction du taux d'invalidité.

A lire en entier

**TÉLÉCHARGER LE DOCUMENT ASSURANCE**

**Ne pas souscrire, l'assurance est prise en charge par le club**

## 3) ETAPE 3 (Justificatifs)



### DEMANDE DE LICENCE EN LIGNE 2018 - 2019

NATURE : Renouvellement  
CLUB : A.S. TALMAS PICARDIE  
FIENVILLERS  
TYPE DE LICENCE : Libre  
CATÉGORIE : U13 - U12



### PIÈCES JUSTIFICATIVES

Formats autorisés : jpeg, png, pdf

Taille maximale par fichier : 5 Mo

En remplissant le questionnaire de santé disponible [ici](#):

- Au moins une réponse est « OUI »
- Toutes les réponses sont « NON »

(1) Si vous n'êtes pas en mesure de nous transmettre en ligne les pièces justificatives, pas d'inquiétude, il vous suffit de les apporter directement auprès du secrétariat du club.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ÉTAPE SUIVANTE

**Ici cela concerne le questionnaire Santé que vous avez téléchargé et rempli sur la diapo 1, et un certif medical à transmettre en cas de réponse positive au questionnaire Santé. Sinon cochez simplement cette case.**



## 4) ETAPE 4 ( Signature )



### DEMANDE DE LICENCE EN LIGNE 2018 - 2019

NATURE : Renouvellement  
CLUB : A.S. TALMAS PICARDIE  
FIENVILLERS  
TYPE DE LICENCE : Libre  
CATÉGORIE : U13 - U12



Remplissez les champs (marqués d'un astérisque)

### SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Je soussigné(e)\*

Si représentant légal\*

Père  Mère  Représentant légal

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des pièces justificatives et renseignements fournis dans le présent formulaire de demande de licence.\*

Les données personnelles recueillies, propriété de la FFF, font l'objet d'un traitement informatique par la FFF aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Districts, Ligues et à la FFF. Conformément à la « Loi Informatique et Libertés » (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FFF via la rubrique dédiée « Protection des données personnelles » sur les sites de la FFF, des Ligues et des Districts ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFF, Correspondant Informatique et Libertés, 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

SIGNER ET SOUMETTRE LA DEMANDE

## 5) ETAPE 5 ( Validation)



### DEMANDE DE LICENCE EN LIGNE 2018 - 2019

NATURE : Renouvellement  
CLUB : A.S. TALMAS PICARDIE  
FIENVILLERS  
TYPE DE LICENCE : Libre  
CATÉGORIE : U13 - U12

**MERCI !**

### NOUS AVONS BIEN REÇU VOTRE DEMANDE DE LICENCE

Dans certains cas, pour valider votre demande, il est possible que notre club reprenne contact avec vous pour vous demander d'autres pièces justificatives.

Dès la validation de votre demande par votre Ligue, vous recevrez par email votre attestation de licence pour la saison 2018 - 2019 pour le club A.S. TALMAS PICARDIE FIENVILLERS.



### FICHE D'INSCRIPTION CLUB

Notre club vous propose désormais de compléter une fiche d'inscription nécessaire au bon fonctionnement de notre activité.

**MAINTENANT**

Vous avez la possibilité de remplir la fiche d'inscription plus tard, en cliquant sur le bouton "REPLIR LE FORMULAIRE" du mail que vous avez reçu pour votre demande de licence.

**Compléter la fiche  
inscription**



Merçi!